

COMMUNE D'ACHENHEIM



Conseil municipal du 13 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize février à dix heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle polyvalente route de Holtzheim sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt et un par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

La séance se tient en public mais en nombre restreint fixé à 26 personnes maximum (port du masque obligatoire).

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- DETR /DSIL : engagement de la procédure de demande de subvention pour le projet de construction d'un périscolaire /RAM/rénovation thermique de l'école
- Liaison cyclable entre Breuschwickersheim - Achenheim : Cession de 2 parcelles à l'Eurométropole
- Avis sur le programme de voirie 2021 proposé par l'Eurométropole de Strasbourg.
- Rapports d'activité du SIVU les Châteaux
- Modification des statuts du SIVU les Châteaux
- Subvention
- Actualités de l'Eurométropole de Strasbourg
- Divers

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire.

Sont présents : M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER M. Alain EHRET, Mme Véronique KOCH, M. Raymond SCHWEITZER, Mme GAUER Ariane, M. Geoffroy STEEGMANN, M. Sylvain KELLER, M. Jeannot WENGER, Mme Evelyne FENT, M. Thomas VIERLING, Mme Madeline RICO, Mme Maryvonne BARADEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné procuration :

Mme Magaly MESSMER ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Mme Madeline RICO

Mme Mireille SEYFRITZ ayant donné procuration à Mme Véronique KOCH

Mme Samira CHAMSY ayant donné procuration à M. Geoffroy STEEGMANN

Mme Sandrine HECKER ayant donné procuration à Mme Véronique KOCH

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2021 – 01 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2021

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante. Il peut, en outre comporter, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat est par conséquent facultatif pour notre commune mais n'en est pas moins utile car il représente une étape importante dans la procédure budgétaire.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Un document complet est joint en annexe. Une synthèse est présentée en séance du Conseil.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- prend acte que le débat sur les orientations budgétaires 2021 a eu lieu, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune d'Achenheim.

Délibération N°2021 – 02 : DETR /DSIL : Engagement de la procédure de demande de subvention pour le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec en option la rénovation thermique des bâtiments existants

Le Conseil municipal a validé par délibération du 16 décembre 2020 le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec en option la rénovation thermique des bâtiments existants.

Cette opération peut être éligible au dispositif de soutien à l'investissement public local mis en place par l'Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)/ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le coût d'opération, hors aides directes ou indirectes, incluant les travaux de bâtiments avec les branchements et abords, les honoraires de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires, le mobilier, les frais divers et d'assurance, est estimé pour la partie périscolaire à 2 330 000 €HT (dont 256 000 € HT pour le RAM) et pour la rénovation thermique de l'école élémentaire à 473 000 € HT.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 relative à la construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec en option la rénovation thermique des bâtiments existants.

Vu le plan de financement ci-joint du projet et les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet d'investissement et les modalités de financement de cette opération,
- Décide d'engager la procédure de demande de subvention pour le financement de ce projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Approuvée à l'unanimité

Délibération N°2021-03 : Liaison cyclable entre Breuschwickersheim et Achenheim : cession de 2 parcelles à l'Eurométropole

L'aménagement de la liaison cyclable entre Breuschwickersheim et Achenheim a été validé par l'Eurométropole par délibération du 14 février 2020. La commune d'Achenheim, propriétaire de 2 parcelles situées dans l'emprise du projet, avait par délibération du 17 juin 2019 approuvé le démarrage des travaux et la signature de la promesse de vente.

Ces parcelles sont cadastrées commune suit : Commune d'Achenheim :

- section 33 n°389/149 de 0.15 are
- section 33 n°307/132 de 1,98 ares

Le service des domaines a été saisi pour avis et a établi la valeur vénale à :

- 5500 € l'are pour la parcelle cadastrée section 33 n°307/132 de 1,98 ares située en zone UCA2 du PLUi
- 160 € l'are pour la parcelle cadastrée section 33 n°389 de 0,15 are située en zone A1 du PLUi

Il convient d'approuver la cession de ces parcelles et d'autoriser le maire à signer les actes de vente.

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2019 autorisant la signature de la promesse de vente pour ces 2 parcelles,

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 14 février 2020 portant aménagement de la liaison cyclable entre Breuschwickersheim et Achenheim,

Vu l'avis des Domaines en date du 14 janvier 2021,

Considérant que l'acquéreur, l'Eurométropole de Strasbourg, prend à sa charge les frais d'acte

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Approuve la vente à l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles suivantes :

- la parcelle cadastrée section 33 n°307/132 de 1,98 ares située en zone UCA2 du PLUi au prix de 5500 € l'are, soit un montant de 10 890 €
- la parcelle cadastrée section 33 n°389 de 0.15 are située en zone A1 du PLUi au prix de 160 € l'are, soit un montant de 24 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente des parcelles ci-dessus énoncées et tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021 – 04 : Avis sur le programme de voirie 2021 proposé par l'Eurométropole de Strasbourg

Conformément à l'article L 5211-57 du CGCT et à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur les projets sur l'espace public de l'Eurométropole de Strasbourg :

- programme 2021 : transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement
- lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

VU l'article 5211.57 du CGCT et la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

VU la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 janvier 2021 portant sur les projets sur l'espace public : programme 2021 : transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement ainsi que le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux.

VU la liste des projets pour la commune d'Achenheim annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT la demande de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 29 décembre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
émet un avis favorable au programme de voirie 2021 tel que présenté par l'Eurométropole de Strasbourg.
Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2021- 05 : Rapports d'activité du SIVU les Châteaux - Année 2019

Le SIVU « les Châteaux » a transmis à la commune d'Achenheim ses rapports d'activité 2019 comprenant :

- le rapport d'activité 2019 « Petite enfance » établi par le délégataire AGES
- le rapport d'activité 2019 « Périscolaire et ALSH » établi par le délégataire, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC)

Le Conseil municipal doit prendre acte de ces rapports qui figurent en annexe

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création du SIVU les Châteaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, des rapports d'activité du SIVU « les Châteaux » afférents à l'année 2019 et portant sur :

- le rapport d'activité 2019 « Petite enfance » établi par le délégataire AGES,
- le rapport a d'activité 2019 « Périscolaire et ALSH » établi par le délégataire, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC)

Délibération n°2021 - 06 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Les Châteaux »

Le siège du SIVU les Châteaux est à ce jour à la mairie de Hangenbieten, 4 rue du 14 juillet 67980 Hangenbieten. Le Président étant Maire d'Achenheim et la secrétaire du SIVU, Mme TUSHA ayant quitté ses fonctions à la mairie de Hangenbieten, il est proposé de transférer le siège à la mairie d'Achenheim, 7 rue des Tilleuls, 67204 Achenheim.

Le comité directeur a décidé par délibération en date du 15 décembre 2020 de modifier l'article 4 comme suit :

Le siège du syndicat est fixé à la mairie d'Achenheim 7 rue des Tilleuls, 67204 Achenheim.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20,

Vu la fusion de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de Communes Les Châteaux prononcée par arrêté du Préfet en date du 21 octobre 2016 avec effet au 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création du syndicat intercommunal à vocation unique Les Châteaux,

Vu la délibération du 15 novembre 2016 du comité directeur du SIVU les Châteaux adoptant les statuts,

Vu la délibération du 19 janvier 2019 du comité directeur de SIVU les Châteaux modifiant les statuts précisant que la construction de bâtiments liée à l'extension des sites périscolaires est à la charge des budgets communaux concernés,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 du comité directeur du SIVU les Châteaux modifiant les statuts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la modification des statuts du SIVU les Châteaux décidée par la délibération du 15 décembre 2020 du comité directeur, ci jointe.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2021 – 07 : Subvention

Subventions à l'Association Foncière d'Achenheim

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Foncière d'Achenheim (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Les crédits étant à inscrire au BP 2021.

Approuvée à l'unanimité

Compte rendu d'activité de l'Eurométropole

Le Maire procède à un bref exposé de l'activité auprès de l'Eurométropole, notamment les points suivants :

- ZFE (zone à faible émission)
- Pacte de gouvernance entre l'Eurométropole et les communes membres
- Budget Eurométropole
- Transport à la demande : Flexhop

Points divers

- Déneigement
- Perturbations ligne 41 suite au mouvement de grève
- Initiative d'une classe de C2E autour du projet Vendée Globe

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

Le Président de séance,

Valentin RABOT



La secrétaire de séance,

Sylvie STENGEL